

Bièvre Est

DES COMPÉTENCES

AU SERVICE DU TERRITOIRE



Bièvre Est, un territoire dynamique et attractif

Territoire d'articulation entre la plaine de la Bièvre et la région urbaine grenobloise, Bièvre Est bénéficie d'un environnement favorable à la croisée des espaces ruraux et urbains. Tout en préservant ce cadre de vie privilégié, la communauté de communes met en œuvre au quotidien une politique ambitieuse pour renforcer la dynamique économique locale et développer de nouveaux services à la population.

Définition

La France se caractérise par un nombre élevé de communes (35 500) dont une proportion importante de petites communes, rendant nécessaires des rapprochements. L'intercommunalité donne la possibilité aux communes de réunir des moyens dispersés et de structurer les initiatives locales, en construisant un territoire cohérent qui ne tient pas compte des limites communales.

Pour cela, les communes constituent des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Chaque EPCI dispose de compétences fixées par la loi et de compétences transférées par les communes.



Compétences

En un coup d'œil les compétences exercées par Bièvre Est :

Obligatoires

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Tourisme
- Gens du voyage
- Eau et assainissement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Optionnelles

- Habitat
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, coordination et soutien de manifestations culturelles
- Développement social

Facultatives

- Nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- Transport
- Communications électroniques
- Plan Départemental de randonnée





CARTE D'IDENTITÉ

- ▶ Date de création : **1993**
- ▶ **14** communes
- ▶ Superficie du territoire : **15 440 ha**
- ▶ Population : **22 529 habitants**

Apprieu	3 347 Apprelans	1 510 ha
Beaucroissant	1 643 Manants	1 117 ha
Bévenais	1 054 Bévenaitins	1 408 ha
Bizonnes	935 Bizonnais	1 104 ha
Burcin	428 Burcinois	669 ha
Chabons	2 171 Chabonnais	1 814 ha
Colombe	1 542 Colombins	1 323 ha
Eydoche	543 Eydochois	558 ha
Flachères	551 Flachérois	500 ha
Izeaux	2 209 Uzelots	1 554 ha
Le Grand-Lemps	3 202 Lempsiquois	1 290 ha
Oyeu	956 Oyentins	1 263 ha
Renage	3 634 Renageois	510 ha
Saint-Didier-de-Bizonnes	314 Sandiéraux	720 ha

Se déplacer

- Un péage autoroutier (A48 - Grenoble-Lyon, sortie 9)
- Trois gares (Beaucroissant*, Chabons et Le Grand-Lemps)
- Un aéroport de proximité (Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- Un aéroport d'envergure internationale (Lyon Saint-Exupéry) à 45 min

* Uniquement en période de Foire

S'installer

- Un territoire équilibré entre développement économique et aménagement de l'espace rural
- Un cadre de vie verdoyant grâce à une grande diversité paysagère : plaines et collines, sous-bois, étangs...
- Des activités sportives et culturelles diversifiées
- Des services publics de proximité
- Un vaste panorama sur les Alpes



Le conseil communautaire

Le bureau communautaire

			
<p>Roger Valtat Président <i>Ressources humaines</i> ADJOINT DE COLOMBE</p>	<p>Dominique Roybon 1^{er} Vice-président <i>Budget, Finances et Pacte fiscal</i> ADJOINT DE RENAGE</p>	<p>Jérôme Croce 2nd Vice-président <i>Développement économique, Commerce, Artisanat</i> CONSEILLER MUNICIPAL D'APPRIEU</p>	<p>Philippe Glandu 3^e Vice-président <i>Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Famille, Coordination des rythmes scolaires</i> ADJOINT D'EYDOCHE</p>

			
<p>François Brochier 8^e Vice-président <i>Aménagement de l'espace</i> MAIRE DE BÉVENAIS</p>	<p>Joël Gaillard 9^e Vice-président <i>Habitat, Gens du voyage</i> MAIRE D'IZEAUX</p>	<p>Joëlle Anglereaux 10^e Vice-présidente <i>Nouvelles mobilités</i> MAIRE DE SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES</p>	<p>Franck Bailly 11^e Vice-président <i>Développement numérique</i> MAIRE DE BURCIN</p>

Les délégués

Apprieu	Dominique Pallier (Maire), Catherine Charton Marie-Laure Lavallée, Christine Michallet, Gérard Termoz-Masson
Beaucroissant	Georges Civet (Maire), Michelle Bonvallet
Bévenais	Pierre Caron
Chabons	Pierre Bozon, Michelle Ortuno, Philippe Charléty
Colombe	Martine Jacquin, Patrice Saccomani
Izeaux	Paul Barbagallo, Anne-Marie Brun-Buisson, Max Barbagallo
Le Grand-Lemps	Nicole Berton, Michel Giraud, Claude Ravel, Laurent Richard, Mathieu Munoz
Oyeu	Gilles Rullière
Renage	Amélie Girerd (Maire), Sylviane Bertona, Bruno Coronini Monique Eymeri, Michel Pellissier, Ubalda Dudzik

Les communes de Bizannes, Burcin, Eydoche, Flachères et Saint-Didier-de-Bizannes ne sont pas citées car elles ne disposent que d'un seul représentant au Conseil communautaire qui est membre du bureau.

La communauté de communes de Bièvre Est est administrée par un conseil communautaire composé de 42 membres représentant l'ensemble des communes.



Jean-Noël Pletin
4^e Vice-président
Gestion des déchets

MAIRE D'OYEU



Marie-Pierre Barani
5^e Vice-présidente
*Développement culturel,
Lecture publique, Patrimoine,
Tourisme*

MAIRE DE CHABONS



Pierre-Louis Terrier
6^e Vice-président
*Mutualisation,
Communication interne*

ADJOINT AU GRAND-LEMPES



Christophe Nicoud
7^e Vice-président
*Eau, Assainissement,
Environnement,
Développement durable*

ADJOINT DE BEAU-CROISSANT



Cyrille Madinier
12^e Vice-président
*Gestion du patrimoine
immobilier, Accessibilité*

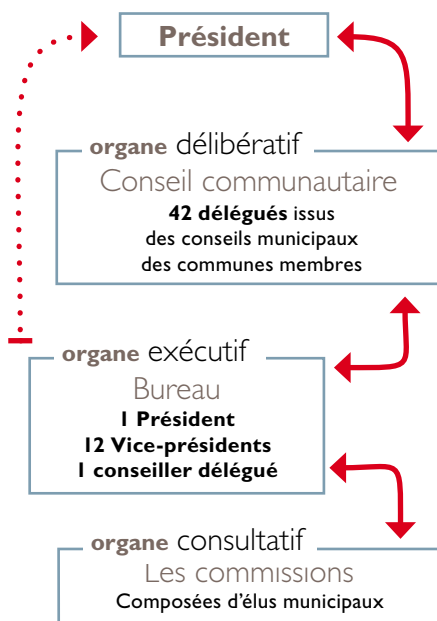
MAIRE DE FLACHÈRES



René Gallifet
Conseiller délégué
Agriculture

MAIRE DE BIZONNES

Quel processus de décision ?



Le conseil communautaire et les délégués communautaires

Pour la première fois, les 23 et 30 mars 2014, les délégués communautaires ont été élus au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1000 habitants (cf P3), soit 33 des 42 délégués. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les délégués étaient élus dans l'ordre du tableau (Maire, 1^{er} adjoint...). Le nombre de conseillers communautaires par commune est fixé par la loi en proportionnalité de la

population. Chaque commune doit disposer au minimum d'un représentant.

Pour travailler sur les différentes thématiques, douze commissions ont été créées. Elles sont composées d'élus municipaux et communautaires. Elles travaillent en interaction avec le bureau communautaire pour préparer les délibérations qui seront présentées en Conseil communautaire.

Des compétences au service du territoire

La collectivité n'exerce que les compétences fixées par la loi ou déléguées par les communes. Dans le cadre du projet de territoire, ces transferts traduisent la volonté politique des élus de travailler ensemble à un aménagement du territoire cohérent et concerté et de mutualiser leurs moyens pour développer des services publics de qualité.



Aménager l'espace et développer les atouts économiques

- Développement des atouts économiques
- Promotion économique du territoire
- Aménagement et commercialisation des zones d'activités et du parc d'activités Bièvre Dauphine
- Animation d'un réseau d'entreprises et développement des liens avec les partenaires (AEPI, CCI, Chambre de métiers...)
- Gestion des locaux vacants
- Soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité
- Réalisation d'acquisitions foncières
- Création et entretien des voiries d'intérêt communautaire (voies internes aux zones d'activités)
- Mutualisation de l'instruction des permis de construire
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région urbaine grenobloise
- Déploiement du Très Haut Débit
- Tourisme
- Sentiers de randonnée



Améliorer la vie quotidienne

- Gestion des structures petite enfance
- Gestion des équipements et des animations enfance-jeunesse
- Développement d'une politique lien social et famille
- Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), dispositif d'aide à la création de logements locatifs publics
- Gestion d'aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion de la Médiathèque intercommunale Tête de Réseau La Fée Verte
- Mise en réseau et informatisation des bibliothèques, médiathèques et points lecture du territoire
- Développement d'une politique culturelle intercommunale et soutien aux manifestations culturelles
- Mise en place d'une politique transport
- Aménagement et entretien des parkings des gares
- Réalisation des sites internet et intranet des communes
- Mutualisation des services avec les communes



Préserver l'environnement

- Collecte et gestion des déchets ménagers et des points d'apport volontaire
- Gestion des déchèteries
- Contrôle de la conception et de la bonne exécution des ouvrages neufs d'assainissement non collectif et contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement sur les ouvrages existants
- Eau et assainissement collectif
- Eaux pluviales
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Accueil du public

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

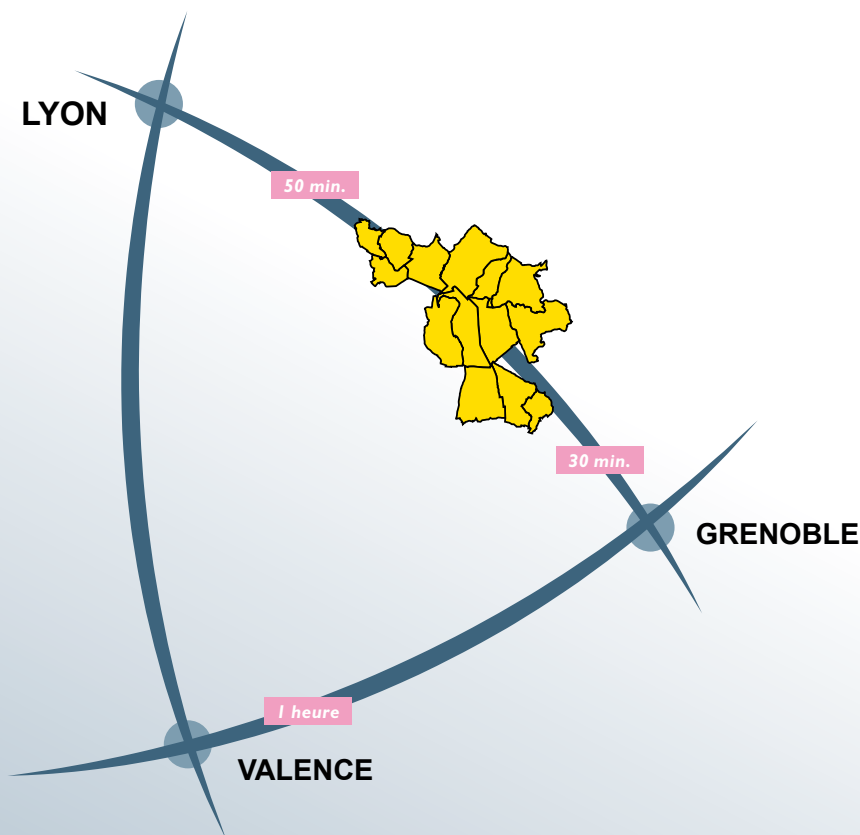
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 9h à 12h

Plan d'accès

Autoroute A48, sortie n°9

- ▶ **1^{er} rond point**, direction Apprieu/Colombe
- ▶ **2^e rond point**, prendre à gauche, direction PA Bièvre Dauphine



Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe

T : 04 76 06 10 94

F : 04 76 06 40 98

Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

Site Internet : www.bievre-est.fr